



# Commune de MORTROUX

05 55 80 62 14

05 55 80 60 65 58

Grand Rue 23220 Mortroux

[mairie.mortroux@wanadoo.fr](mailto:mairie.mortroux@wanadoo.fr)

## REGLEMENT DE PECHE DE L'ETANG DE MORTROUX

### PERIODE D'OUVERTURE

La pêche de toutes les espèces piscicoles est ouverte du **samedi 3 mai au dimanche 16 novembre 2014.**

### HORAIRES D'OUVERTURE

- Journée de 6 heures à 20 heures,
- Matin de 6 heures à 13 heures,
- Après-midi de 13 heures à 20 heures,

### DELIVRANCE DES CARTES

Les cartes de pêche sont à retirer :

- **Au bar-restaurant-pizzeria « le MORTROUX » Grand rue à MORTROUX.**

Les pêcheurs devront être munis de leurs cartes avant d'aller pêcher, toutefois, les gardes pourront les délivrer sur place.

### TARIFS

- **4** €uros la demi- journée,
- **6** €uros la journée,
- **16** €uros pour la semaine.

Le pêcheur détenteur d'une carte de pêche pourra être accompagné uniquement d'un enfant de moins de 16 ans mais ceci ne donnera pas droit à une ligne supplémentaire, ni au doublement du quota. La pêche est gratuite avec une ligne flottante pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un adulte.

### NOMBRE DE PRISES

- Brochets : 1 par demi-journée,
- Carpes : 2 par demi-journée, si plus de 2 les relâcher,
- Truites : 4 par jour et non par demi-journée,
- Gardons et autres fritures : illimité.

Les gardes sont habilités pour effectuer le contrôle des bourriches éventuellement.

### CONDITIONS DE PECHE

- Deux lignes sont autorisées par carte détenue,
- Les leurres et les cuillères sont **INTERDITS**, ainsi que la pêche à la mouche,
- L'amorçage se fait au moment de l'installation du matériel de pêche,
- Aucun détritit ne devra joncher le sol, ils devront être déposés dans les poubelles prévues à cet effet,
- La circulation des véhicules est **INTERDITE** sur les abords de l'étang,
- La baignade y est **STRICTEMENT INTERDITE**.

### AMENDES

- Dépassement du quota : **45 €uros**,
- Dépassement de canne : **10 €uros**.

Ce plan d'eau fait l'objet de surveillance et de contrôle par des gardes assermentés chargés de faire respecter et appliquer les conditions ci-dessus.

Nous remercions les pêcheurs de bien vouloir respecter ce règlement.

Soyez propres et corrects. MERCI et BONNE PECHE

Le Maire,  
Guy MARSALEIX